Chronique Roubaisienne

BUREAU : 39, Rue Pauvrée, 39 — ROUBAIX
TELEPHONE — N° 3.24. — TELEPHONE

Les conséquences d'un concours

L'affluence extrême de corres[illegible] se rapportant à notre concours a fait que certaines communications concernant le journal se sont glissées dans les ballots de réponses qui nous étaient remis par l'Administration des Postes.

Ainsi quelques retards ont pu se produire dans l'insertion de ces communications.

Nous prions nos correspondants de nous en excuser, et nous réparerons ces erreurs au fur et à mesure que le dépouillement du concours nous les révélera.

Sauvage agression

Depuis quelque temps des dissentiments existent entre les familles Delmotte et Enemant, demeurant tous deux rue Sainte-Elisabeth, cour Saint-Louis.

Le dernier, ouvrier cordonnier, qui était, lundi, dans les vignes du seigneur, en profita pour provoquer son voisin. Il le menaça de lui casser la figure et ajouta que sa femme le trompait.

Valère Delmotte, ouvrier teinturier, ne prêta pas beaucoup d'attention aux menaces et aux dires de son adversaire et pour éviter toute altercation, s'en fut promener avec sa femme et son enfant, pendant toute l'après-midi.

Victor Eeneman, pas content, guetta son retour et le soir, à huit heures, lorsque Delmotte rentra dans la cour, il lui sauta dessus la main armée d'un tranchet, chercha à le frapper au visage. Heureusement les voisins intervinrent et séparèrent les deux hommes, ce qui évita certainement un accident, car Eeneman surexcité par la boisson, aurait pu faire un mauvais parti à Delmotte qui s'empressa de porter plainte à la gendarmerie contre son sauvage agresseur.

Malgre la promptitude des secours, celui-ci était parvenu à lui faire de fortes éraflures au côté droit de la figure.

Eneman s'est empressé de prendre la fuite, à moins qu'il ne se soit caché dans son domicile, car aujourd'hui recherché par la police, il n'a pas été trouvé.

A l'Hôpital

EPAULE FRACTURÉE. — On a conduit hier à l'hôpital de la Fraternité, Louise Vandenock, âgée de 63 ans, ménagère, rue Fosse-aux-Chênes, cour Boussemart, victime d'un accident dans les circonstances suivantes :

Dans la nuit de lundi à mardi, elle s'était levée pour donner des soins à son nourrisson. En approchant du berceau, elle glissa, tomba et se fractura l'épaule droite.

CYCLISTE RENVERSE PAR UNE VOITURE

Un épouvantable accident qui pourrait avoir les suites les plus graves, s'est produit hier à midi sur la place de la Liberté.

M. le docteur Druesne passait en coupé sur cette place, lorsque son cheval effrayé par un de ses congénères, qui, lui-même avait pris peur on ne sait trop pourquoi, fit un brusque écart et vint se jeter sur un cycliste qui se trouvait non loin de la voiture.

Ce cycliste, Alphonse Murtzemon, teinturier, chez Maincent, rue des Longues-Haies, fut jeté sur le sol, où cheval et voiture lui passèrent sur le corps.

Relevé et conduit à l'estaminet « A Gibraltar », il y fut ausculté par le docteur, dont le cheval l'avait renversé. Blessé, il fut transporté à son domicile, 40, rue Vancanson.

Il a une côte fracturée et on craint des lésions internes.

LE COUP DE LIABEUF

Trois individus passant lundi soir, rue de la Tossée, s'amusaient à injurier les passants, frappaient aux portes et finirent par démolir cinq mètres d'une palissade municipale.

Trois agents qui les suivaient depuis un moment et avaient été les témoins de leurs exploits bondirent alors dessus et les conduisirent au poste central où interrogés, ils déclarèrent se nommer Louis Masure, âgé de trente-six ans, demeurant rue de Tourcoing, 157, à Roubaix ; Henri Montaigne, âgé de trente ans, journalier, demeurant rue de Normandie, cour Masquillier, et Henri Vanstenbrugge, âgé de trente-et-un ans, peigneur domicilié rue de Tourcoing, 157, ainsi que Masure.

Hier matin, on les fit extraire des violons pour les conduire chez M. Rougeron, qui devait les interroger. Chemin faisant Vanstenbrugge dit à l'agent Verels qui l'accompagnait : « Toi, l'agent numéro 35, tu peux être sûr de ton affaire je te ferai le coup de Liabeuf, la première fois que je te rencontrerai. Liabeuf c'est un homme. Tous les agents sont des sales vaches. »

Résultat : Vanstenbrugge sera poursuivi pour menaces de mort à un agent dans l'exercice de ses fonctions. Il a été conduit à Lille et mis à la disposition du Procureur de la République.

ARRESTATION DE JEUNES BANDITS

A la suite d'un vol commis à Tourcoing dans la nuit du 28 au 29 mai au préjudice des dames Vercamen et Lecomte, demeurant dans cette ville, rue de Menin, le service de la sûreté avait été informé que deux au moins des auteurs de ce vol devaient s'être réfugiés à Roubaix dans un estaminet tenu par Duquenne, 156, rue de Tourcoing.

Hier matin, à la première heure, le sous-brigadier Chantraine, accompagné des agents Carratte, Devogle et Mercier, s'étant rendu à cet établissement, trouvèrent, en effet, couchés dans une mansarde, Denis Desmettre, âgé de 19 ans et Julien Sumon, du même âge.

Un troisième individu qui avait pris la fuite par la fenêtre tabatière et s'était réfugié sur les toits en voyant entrer les agents, finit néanmoins par se rendre. C'est un nommé Fleurmann Charles, âgé de 17 ans, né à Bruges, ouvrier ajusteur, expulsé de France.

Dans le lit occupé par ces individus et sous les oreillers, on a trouvé un revolver contenant deux cartouches et quatre douilles vides qui fut reconnu par les dames Vercamen et Lecomte, comme leur ayant été volé.

Les trois individus arrêtés ont été conduits à Tourcoing à la disposition de M. Broux, chargé d'instruire cette affaire.

Avant de partir pour cette ville, Fleurmann s'est vu dressé procès-verbal pour infraction à l'arrêté d'expulsion.

De son côté, le cabaretier Duquenne qui a logé ces trois individus sans les inscrire sur son livre de logeur, a fait l'objet d'une contravention.

Charles Fleurmann et Denis Desmettre ont été interrogés par M. Broux qui a fait leur arrivée. Le premier est accusé d'un vol commis dans une ferme rue de Linselles, d'un vol de bicyclette à Roncq et avec Desmettre du cambriolage opéré chez Vercamer et Lecomte.

De l'interrogatoire il résulte que c'est Desmettre qui fit sauter la vitre et fractura, avec une pince-monseigneur, la porte de la chambre à coucher de Mme Lecomte.

Celle-ci n'entendit rien, heureusement pour elle, car si elle s'était réveillée, Fleurmann la saignait avec un eustache qu'il tenait tout ouvert entre ses dents.

C'est lui qui prit le revolver chargé qui se trouvait sur la fenêtre.

Les deux jeunes bandits sont partis pour Lille avec Stephane Peters et Julien Elov, arrêtés la veille.

Ils ont été déférés au parquet. M. Ducup de Saint-Pol a été chargé de l'instruction de cette affaire.

MAIN MUTILEE

Alfred Vinquier, âgé de 36 ans, briquetier demeurant rue du Fontenoy, cour Allard, a été victime d'un grave accident dans la salle d'élévateurs de la maison Lebrun Bayart, briquetiers, rue Bell.

Le malheureux a eu la main gauche prise entre les godets de l'élévateur et la tôle. Il en est résulté un arrachement de la face dorsale de la main en deux lambeaux et une plaie contuse du tissus sous cutané.

Le docteur qui craint des complications a commencé par prescrire trente jours de repos.

DOIGT DANS L'ENGRENAGE

Chez Albert Heyndrickx, fabricant, 28, rue Fosse-aux-Chênes, Marie Beraghe, âgée de 19 ans, mouteuse, demeurant rue Meyerbeer, cour Fréghaut, 0, a eu l'index gauche pris dans l'engrenage de son métier en retirant un chiffon.

Il en est résulté une plaie contuse de l'extrémité de ce doigt et le docteur estime à trois semaines l'incapacité de travail.

MENACES DE MORT

Une enquête est ouverte par le commissaire du 2e arrondissement sur le fait de bris de clôture et menaces de mort commis dans la nuit de lundi à mardi, contre Baptiste Esmanne, âgé de 27 ans, garçon de cafe, rue des Arts, 150.

LES BRISEURS DE VITRES

Procès-verbal pour bris de clôture a été dressé contre Joseph Coppens, âgé de 20 ans, manœuvre, demeurant 5, rue Solférino. Vers deux heures du matin, Coppens, en rentrant chez lui, comme il était ainsi, a brisé toute la vitrine de l'estaminet tenu par Pouille, 101, rue des Arts.

Les dégâts sont estimés vingt-cinq francs.

* * *

Dans le parc, procès-verbal a été dressé pour bris de clôture contre Bouvard Odilon, âgé de 24 ans, tisserand, rue Daudin, 37.

Dans la soirée de dimanche il s'était permis de casser des vitres chez Vanhoutte, rue d'Inkermann.

LE SUCRE BÉGHIN

Se reconnaît à sa blancheur, à sa fonte régulière.

COMMENCEMENT D'INCENDIE

Un commencement d'incendie a existé hier à 3 heures du matin, [illegible] Louis Lemaire, mercier, 76, rue Heirbaut.

Le feu qui avait pris naissance dans le rayonnage de peignes et autres marchandises, en étaient placés derrière le comptoir, a été éteint presqu'aussitôt par les voisins, de sorte qu'à l'arrivée des pompiers prévenus par le poste de la [illegible] il n'y avait plus rien à faire.

Les dégâts [illegible] de la soirée de dimanche.

* * *

Hier matin, vers [illegible] un commencement d'incendie s'est déclaré dans une chambre du premier étage de l'estaminet Courtoille Jules, boulevard de Cambrai.

Le feu a été aperçu par Pierre Tennelaire, demeurant rue d'Alger, 20, et Desgrange, cabaretier, rue des Longues-Haies, 284, qui, avec l'aide de Courtoille, parvinrent à éteindre ce commencement d'incendie avant l'arrivée des pompiers.

Les dégats sont évalués à 500 fr.

LES SANS CITE

Les agents ont arrêté pour vagabondage Arthur Herbuchi, âgé de 15 ans, manœuvre, et Henry Dekeyser, âgé de 15 ans, garçon boucher, qui furent trouvés couchés dans une baraque de jardinier, quai de Toulon.

BONS POUR LA RAGE

Lundi, le service de la fourrière, qui fonctionne dans les conditions défectueuses que l'on sait, a capturé dix chiens et dressé trois contraventions.

MODIFICATION D'ALIGNEMENTS

Une enquête est ouverte sur le projet de modification des alignements des rues des Sept Ponts et Buffon et d'acquisition d'une parcelle de terrain nécessaire à la modification projetée.

Le projet avec les pièces à l'appui, est déposé à la mairie, du 31 mai au 14 juin inclusivement, tous les jours de 9 heures à 5 heures.

Les 15, 16 et 17 juin, de 3 à 4 heures, un commissaire enquêteur recevra à la mairie les observations qui pourraient être faites sur le projet.

Révolution dans le Téléphone

Nouveaux Appareils brevetés (SANS EMBOUCHURE NI CORNET
Réseau et installations privées)
PICART-LEBAS, 45, rue Richer, 45
(Catalogue franco sur demande) 9066.4

CONCOURS NATIONAL DE TIR

Grand concours de tir au fusil Lebel à 200 mètres offert aux compagnies et subdivisions de sapeurs-pompiers des départements du Nord et du Pas-de-Calais, le 5 juin 1910.

2.000 francs de prix en espèces, objets d'art, médailles et diplômes.

Programme :

Catégorie A. — Officiers. — Réservée à tous les officiers des compagnies de sapeurs-pompiers du Nord et du Pas-de-Calais, fusil Lebel à 200 mètres. Guidon dérivable admis. Positions facultatives réglementaires. Série gratuite et unique de 4 balles par tireur (munitions non comprises). Classement à la balle la plus près du centre. Barrage par le moindre écart. 51 prix dont la liste sera affichée au stand.

Catégorie B. — Délégations. — Au fusil Lebel [illegible] par équipe 4 tireurs. Série gratuite (munitions non comprises). Classement au plus haut point obtenu par l'ensemble des séries des 4 tireurs. Barrage au plus petit nombre de points faibles.

Composition des équipes. — Les équipes seront composées de sous-officiers, de caporaux ou de sapeurs. Une subdivision de 14 à 18 hommes pourra former une équipe de 4 tireurs, une subdivision au-dessus de 25 hommes pourra former deux équipes de 4 tireurs ; une compagnie de 50 à 100 hommes pourra former trois équipes de 4 tireurs ; une compagnie ou bataillon de 101 hommes et au-dessus pourra former quatre équipes de 4 tireurs.

Le chef d'équipe devra être muni d'un pouvoir collectif, signé par le chef de corps. Les quatre délégués d'une équipe devront exécuter leur tir l'un après l'autre à la même cible sous peine d'annulation.

51 prix de délégations consistant en palmes vermeil, argent, bronze et diplômes.

Catégorie C. — Tir individuel au centre. — Au fusil Lebel à 200 mètres à la plus bonne balle. Série gratuite et unique de 4 balles par tireur (munitions non comprises. Positions facultatives réglementaires. Classement à la balle la plus près du centre. Barrage par le moindre écart.

1er prix, 100 fr. ; 2e, 75 fr. ; 3e, 50 fr. ; 4e, 40 fr. ; 5e, 30 fr. ; 6e au 10e, 5 prix de 20 fr. 100 fr. ; 11e au 20e, 10 prix de 15 fr., 150 fr. ; 30e au 25e, 30 prix de 10 fr., 300 fr. ; 51e au 100e, 50 prix de 5 fr., 250 fr. Total : 1,000 fr.

Un diplôme sera délivré à chacun des lauréats.

Les positions réglementaires sont seules admises. Tout coup parti l'arme ayant quitté la tablette sera réputé valable. 40 cibles à 200 mètres seront à la disposition des tireurs, des pancartes indiqueront les cibles réservées aux différentes catégories. Les compagnies ou subdivisions arrivant à Roubaix devront se rendre au stand, en ordre et sous la conduite de leurs chefs. Les drapeaux ne sont pas admis. Il n'y aura ni revue ni défile.

A midi au stand, grand banquet. Ce banquet sera présidé par M. le chef de bataillon Boivin, président de l'Union. Prix du banquet : 2 fr. 50.

La salle du banquet peut contenir 300 couverts. Se faire inscrire à l'avance.

En arrivant au stand, les chefs de corps devront faire viser leur feuille d'appel et retirer les cartouches nécessaires au tir de leurs hommes. Le prix des munitions est fixé à 0,05 la cartouche.

Des armes Lebel en quantité suffisante seront à la disposition des tireurs. Les tireurs peuvent apporter leurs armes leur appartenant.

Tous les sapeurs inscrits sur le contrôle des compagnies ou subdivisions peuvent prendre part au concours au centre, même s'ils ne font pas partie des délégations.

On ne pourra faire usage que des cartouches délivrées par la société. Il est défendu d'emporter des munitions.

Le stand sera ouvert de 8 heures du matin à [illegible] heures du soir.

La commission [illegible] par le conseil d'administration de l'Union : [illegible] Saint-Amand-les-Eaux, [illegible] chanoine à Saint-Omer, [illegible] à Soissons, lieutenant honoraire.

Le secrétaire général du concours : A. [illegible]

Le président du concours : A. BOUYN.

Eclairage électrique

La « SOCIÉTÉ ROUBAISIENNE D'ECLAIRAGE PAR LE GAZ ET L'ELECTRICITÉ », concessionnaire de la Ville de Roubaix, à partir du 1er janvier 1910, procédant actuellement à l'Avis suivant de son réseau d'éclairage, desservira les Abonnés dans l'ordre de leur inscription et par [illegible] à mesure de l'achèvement des diverses sections du Réseau.

ROUBAIX est la ville de France où l'éclairage coûtera le moins cher.

S'adresser au [illegible] 216, Grande-Rue, Roubaix.

Primes aux Ménages les mieux tenus

[illegible]

I. — LITS GARNIS

Vandel Jean, rue des Anges, cour Paris, 5, 5 enfants. — Delporte Jules, rue Vauban, 21, 5 enfants. — Dupont Henri, rue du Fontenoy, cour Dupuis, 5 enfants. — Ingoul Alfred, rue des Longues-Haies, cour Gentonnet, 5 enfants. — Delhaye Désiré, rue de la Paix, cour Favier, 4, 5 enfants. — Leroux Julien, rue du Fort, cour [illegible] 5 enfants. — Veuve Grimm, rue de [illegible] 5 enfants. — [illegible]

II. — TABLES [illegible]

[illegible] — Hauge Désiré, rue de Lille, cour Parent, 7 enfants. — Mons Joseph, rue de la Croix, cour Gisler, 8 enfants. — Delfosse Charles, rue des Artisans, 37, 6 enfants. — Escobar Aurélie, rue des Longues-Haies, 160, 6 enfants. — Bonte Emile, rue Jeanne d'Arc, 6 enfants. — Dubois Joseph, rue de Beaucourt, impasse Dupont, 6 enfants. — Pierre Pierre, rue Bayart, 5 enfants. — Debonghe Honoré, rue de la Basse-Marcelle, cour Prouvost, 5, 6 enfants. — Thomas Victor, rue Bossut, 15, 5 enfants.

3. — FOYERS CUISINIÈRES MONTÉS

Delmotte Victor, rue d'Alger, 64. — Barra [illegible] 5 enfants. — Bradi Henri, rue des Longues-Haies, cour Hubert, 14, 4 enfants. — Verhaeghe René, rue de la Longue-Chemise, cour Hannotte, 4, 6 enfants. — Horn Auguste, rue du Parc, 5, 5 enfants. — Vouve Allemant, rue de Maubeuge, fort Lauradin, 19, 7 enfants. — Sépechal Alphonse, Grande-Rue, grande cour Lefebvre, 10, 6 enfants.

4. — BUFFETS

Parrain Adolphe, rue de la Guinguette, cour Malliez, 12, 5 enfants. — Dayerton Emile, rue de la Balance, 39, 4 enfants. — Delmez Oscar, rue des Longues-Haies, 150, cour Lambert, 1, 9 enfants. — Dhennaut Joseph, rue de l'Epeule, 2e cour Lamire, 31, 4 enfants. — Brocvent Auguste, rue Turgot, cour Vandame, 10, 6 enfants.

5. — TABLES AVEC CHAISES

Pariet Gérard, rue de la Guinguette, 3, 8 enfants. — Calcoen Napoléon, rue Vienne, cour Corbeau, 3, 6 enfants. — Gadenne Louis, rue des Longues-Haies, cour Legros, 21, 5 enfants. — Maes Théophile, rue Duflot, cour Deschamps, 3, 4 enfants.

6 — PRIMES EN ARGENT DE 50 FRANCS
(Fondation Théodore Lallemand)

Vandenbossche Henri, rue du Fontenoy, cour Steppe, 5, 5 enfants. — Deodanne Edouard, rue de Naples, 32, cour Gheselquire, 9, 4 enfants. — Nys Jean-Baptiste, rue Vienne, cour Corneau, 1, 7 enfants. — Veuve Ravens, rue Bernard, 34, cour Demarcq, 4, 6 enfants. — Dedoncker Jules, rue Bernard, cour Boyaval-Tanchou, 3, 6 enfants. — Bouzin Emile, rue Lacroix, cité Immobilière, 2, 7 enfants. — Meyer Charles, rue d'Alger, cour Desjardins, 6, 3 enfants. — Veuve Lecomte Louis, rue Foucault, 17, 3 enfants. — Vanbutsele Henri, rue de Wasquehal, cour Delporte, 18, 5 enfants. — Leclercq Louis, rue de Barbieux, maisons Masuré, 2, 5 enfants. — Veuve Crop Camille, rue de Flandre, cour des Douze-Ballots, 7, 6 enfants.

7. — LOTS DE 2 PAIRES DE DRAPS DE LIT ET UNE COUVERTURE

Mention Henri, rue de la Guinguette, cour Malliez, 2, 5 enfants. — Dreze Martin, rue des Anges, cour Dhondt, 6, 6 enfants. — Lecomte Cyrille, rue du Fontenoy, cour Allard, 10, 4 enfants. — Desteuerke Julien, rue de la Guinguette, cour Esquenet, 10, 5 enfants. — Delcroix Isidore, rue Saint-Maurice, cour Vronne, 7 enfants. — Blondel Prosper, rue Archimède, cour Cliquet, 7, 3 enfants. — Blanchard Louis, rue du Pile, cour Bonte, 9, 4 enfants ; Boncourt Jean-Baptiste, rue Hoche 32, 9 enfants. — Duret Camille, rue de Beaurewaert, fort Desprez, 1, 4 enfants. — Fourmanoir Henri, rue Bernard, 40, cour Soris, 2, 3 enfants. — Laudmann Louis, rue de Mons, cour Delannoy, 6, 5 enfants. — Badar Léon, quai de Wattrelos cour Wallerand, 13, 5 enfants. — Veuve Hespel, rue de l'Epidème, 2, 3 enfants. — Haustraete Henri rue de Naples, 90, cour Hyselinck, 5 enfants. — Vermeersch Edouard, rue du Fort, cour Parent, 8, 5 enfants. — Leclercq Florimond Grande-Rue, 97, cour Delfosse, 1, 6 enfants. — Haage Louis, rue de l'Epeule, ruelle Cugnot, 19, 5 enfants. — Dekers Louis, rue des Fleurs cour Desrousseaux, 45, 6 enfants. — Brulois Napoléon, rue de la Limite, cour Ladsous, 5, 3 enfants. — Coqu Paul, rue des Vélocipèdes, cour Wattel, 14, 3 enfants. — Vanleyseele Jean-Baptiste, rue de Wasquehal, 32, maison Defort, 3 enfants. — Jacques Alphonse, rue St-Antoine, cour Desfontaines, 18, 3 enfants.

Je ne fume que le NIL

INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS

ŒUVRE DE LA BOUCHÉE DE PAIN. — Dons reçus : vieux vêtements ; 21 kilos vieux cuirs ; 3 kilos minéroline marron pour lits.

MOUVEMENT SOCIAL

UNION DE LA METALLURGIE. — Jeudi, 2 juin, à sept heures et demie, à la Bourse du Travail, réunion de tous les ouvriers de fonderies, syndiqués.

ETAT CIVIL

de ROUBAIX du 31 mai 1910

Naissances. — Adrien Ghyselinck, rue des Filatures, 35. — Gabriel Leong, rue du Moulin, 49. — Delbart, rue de la Guinguette, cour Delattre, 2. — Raymond Berte, rue Charlemagne, 30. — Sylvie Robert Machielinck, rue Bernard-Palissy. — Germaine Vanhamme, boulevard de Cambrai. — Odette Verfaille, boulevard de Cambrai. — Suzanne Prouvez, rue Nain, 10. — Marie Foubert, avenue Julien-Lagache.

Décès. — Sophie Dieppierre, 81 ans, sans profession, rue du Bois, 21. — Denise Lebbrecht, 3 mois, rue de Fourmies. — Maria Dispe, veuve de Herrenthals, 70 ans, sans profession, rue de la Barbe-d'Or, 20. — Blanche Lefebvre, 3 mois, rue d'Alger, prolongée, cour Saint-Eloi, 5. — Louis Lenercq, 42 ans, rattacheur, rue d'Alger, 55, cité Dupuis, 8. — Henri Marissal, 42 ans, domestique, rue du Luxembourg, 13.

ANTIOS DESODORISANT SANS ODEUR 7, rue Grande-Allée. LILLE.

CROIX

LA DUCASSE. — La grande ducasse annuelle du quartier de la rue des Trois Villes, chemin de la Malcolme et rue de Croix, aura lieu les dimanche 4 et lundi 6 juin 1910.

Les forains [illegible] tous les commerçants du quartier.

Les forains sont priés de faire leur demande à la Mairie de Croix.

PRÉLÈVEMENT DE VIN. — M. le commissaire a fait des prélèvements de vin qui ont été envoyés au laboratoire de Lille pour analyse.

RENTES OUVRIÈRES. — Sur le chantier de l'exposition, Deschamaecker Alphonse, 25 ans, demeurant à Roubaix, manœuvre, s'est blessé au genou gauche, par suite d'une chute qui fit avec un chargement de planches. 15 jours de repos.

— Sur le même chantier, Briffaut Désiré, 27 ans, manœuvre, domicilié à Roubaix, en manœuvrant une pièce de bois, s'est blessé au côté droit. 15 jours de repos lui seront nécessaires.

WATTRELOS

ARRESTATION D'UNE FILLE DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE. — Les gendarmes de Wattrelos ont arrêté Pauline Mossot, âgée de 15 ans, fille de l'Assistance publique qu'elle a été reconduire à Lille.

CHIPAGE DE CHIGNONS. — La femme Gustave Walkens, ménagère à Wattrelos, et Julia Briton, avaient eu une querelle à cause de leurs enfants, se sont livrées à un chipage de chignons en règle.

Elles devront, pour ce fait, comparaître devant le Tribunal de simple police.

POUR UNE GIFLE. — Plainte a été portée par Mme Janssens, ménagère, contre Adolphe Vandepossevan, qui l'aurait injuriée tout en la gratifiant d'un formidable « pain ».

ARRESTATION D'UNE FRAUDEUSE. — Les douaniers ont arrêté Julie Durieux, âgée de 28 ans, qui cherchait à importer un kilo de café vert et un kilo de café torréfié.

CHIEN ENRAGÉ. — Depuis quelque temps, le chien de M. Mulat, propriétaire des [illegible] à Wattrelos, avait des allures suspectes. Son maître l'avant fait visiter par M. Dupuis, celui-ci constata que l'animal était atteint de la rage.

Il a dû aussitôt abattre.

Ajoutons, pour rassurer la population, que cet animal ne sortait jamais et n'a pu, par conséquent, mordre aucun de ses concitoyens.

WASQUEHAL

L'« ESPÉRANCE » A BILLY-MONTIGNY. — La section de la société de gymnastique « L'Espérance », qui a participé dimanche dernier au concours individuel artistique de Billy, s'est classée comme suit :

13e Louis Soyez, 17e Joseph Heulle, 47e Henri Dubois, 48e Albert Baudelroy, 49e Arthur Leconte.

Les plus au large des primes de la fête de l'après-midi, M. G. Vandewalle obtient la 1re prime de 30 fr. attribuée aux chefs de gymnastique et la société la 3e de 25 francs attribuée aux sociétés.

LANNOY

LE TIR DE L'« AMICALE ». — On nous prie d'informer les intéressés que c'est dimanche prochain le dernier jour du tir, et qu'en raison de l'inauguration du concours de Roubaix, la distribution des prix, qui devait se faire le 12 juin, se fera à l'Ecole le 19, à onze heures du matin. Notre journal donnera le palmarès.

FÊTE DU 40me ANNIVERSAIRE DE LA CAISSE D'EPARGNE. — La Caisse d'Epargne de Lannoy fêtait, hier soir, en un banquet, dans les salons de l'Hôtel de Ville, le 40me anniversaire de sa fondation.

A ce banquet, assistaient une soixantaine de convives, parmi lesquels nous avons remarqué : MM. les Administrateurs de la Caisse d'Epargne de Roubaix, Croix et Lannoy.

Au dessert, le premier, M. Dervaux-Deffrennes, président de la succursale de Lannoy, prit la parole pour saluer la mémoire de son prédécesseur, remercier les invités et boire à la prospérité de la Caisse d'Epargne, œuvre éminemment démocratique.

Après que M. Dervaux-Deffrennes eut prononcé le discours dont nous parlons plus haut, M. Lecomte-Dubar prit la parole pour faire l'historique de la succursale de Lannoy, qui tient le premier rang parmi ses sœur.

L'orateur remit ensuite à chacun des administrateurs une médaille commémorative.

Puis, M. Payen, juge de paix, en une improvisation très délicate, complimenta M. Dervaux et releva l'admirable conduite de deux des ancêtres de ce dernier.

Parlèrent encore : MM. Jean Deffrennes, Canet, vice-président de la Caisse de Lannoy et M. Scherperel, trésorier de la Caisse d'Epargne de Roubaix.

Un vivat chaleureux fut ensuite chanté à M. Dervaux-Deffrennes, et la fête se termina au milieu de la plus franche cordialité.

HEM

La grève des teinturiers

A l'heure où on lira ces lignes, la grève des teinturiers sera terminée.

Nous avons la satisfaction d'apprendre que M. Mulaton a accordé à ses ouvriers certaines satisfactions susceptibles, de l'avis des grévistes, d'opérer de nombreuses rentrées mardi matin.

Comme nous le faisions prévoir, le mouvement sera suivi dans les autres teinturiers d'Hem et d'Annappes.

* * *

Alors que nous espérions une reprise du travail, la situation est aujourd'hui la même qu'hier. Un patron teinturier n'accorde pas les satisfactions concédées par ses confrères, de sorte que par solidarité, toutes les usines chôment.

Une entrevue doit avoir lieu, dit-on, ce soir. Donnera-t-elle de bons résultats ?

Là est la question !

LYS

ACCIDENT DU TRAVAIL. — Un ouvrier maçon, Julien, de Roubaix, s'est fait une entorse au pied gauche, en marchant sur une pierre.

Il a reçu les soins d'un docteur.

GAZETTE TOURQUENNOISE

Un gosse qui promet

Hector S..., est âgé de quatorze ans, c'est le benjamin d'une famille de sept enfants, dont le père est entrepreneur. Cette famille habite la rue de Mouvaux, quartier du Blanc-Seau.

Hier matin, à dix heures, le jeune Hector qui avait passé la matinée dans l'atelier de son père, éprouva le besoin de regagner la maison qui y est attenante. A peine avait-il mis les pieds dans celle-ci, qu'une somme de 175 francs placée auprès d'une traite « semée » par un employé de banque se présenta à ses yeux.

Sans l'ombre d'une hésitation, il bondit vers la table s'empara de la somme et prit la porte.

Heureusement son père avait aperçu la manœuvre, il se précipita à sa suite en poussant le cri classique en pareille circonstance : « Au voleur ! Au voleur ! »

Aussitôt, tout le quartier fut en révolution et une foule énorme se mit à la poursuite du jeune voleur.

Par les rues de Mévières et du Riez, il arriva au canal. A ce moment il était serré de très près et se voyant pris il posa sa casquette sur la berge et piqua une tête dans l'eau.

Un marchand, nommé Braquaval, qui passait par là, se jeta à son tour dans le canal, et parvint à le retirer.

Remis à son père, il fut forcé d'avouer qu'en courant il avait mis l'argent dans la doublure de sa casquette. C'est en effet dans celle-ci qu'on trouva la somme volée.

Ajoutons que le mois dernier, Hector avait volé 135 francs à son père et était parti pour Etretat où il a des parents. Ceux-ci avant mis la main sur l'argent, avertirent le père, mais avant son arrivée, le gosse était parti à pied pour le Havre.

On parle de l'embarquer comme mousse.

GRAND TIR A L'ARC

Le dimanche 12 juin 1910, grand tir à l'arc au Bouquet à Loisonn, par pelotons dans un emplacement pourvu et éclairé. Tirs des plus beaux et des mieux aménagés de la région, organisé par la société dite des « Grands Archers », établie chez M. Paul Lesnave, 75, rue des Pauvres, à Tourcoing, près du Grand-Plaisir. A 2 mètres du mât, prix d'honneur, M. Coin de la Grande-Place de la rue Albert.

500 francs de prix à partager entre tous les diverses abattis.

Mises : [illegible] coups de flèche, 1 fr. 25 ; six coups de flèche, 2 fr. 25.

LA FRAUDE

Les préposés des douanes Henneng et Manger, du Bigmons-Tout, ont arrêté Alfred Six, 42 ans, terrassier, rue de Tourcoing, à Roubaix, qui colportait 33 kilos de café vert. Il a été déféré au parquet.

COURSE VELOCIPEDIQUE TOURCOING-ARMENTIERES

C'est dimanche prochain 5 juin, à 2 heures, que sera donné départ de la course pour amateurs organisée par la Société « Les Joyeux Cyclistes » sur le parcours de Tourcoing-Armentières et retour.

Les prix suivants seront décernés aux vainqueurs : une paire de tubulaires, valeur 50 fr. et une médaille en argent, 25 francs en espèces et une médaille en argent, un bronze, valeur 35 fr. un tubulaire valeur 25 fr. plus une nombreuse diverses prix pour une valeur totale de 400 francs.

Il est rappelé que les coureurs ayant obtenu un lot au 2e prix pendant les années 1909-1910 seront handicapés de 5 minutes.

Les inscriptions au siège de la société organisatrice, 38, rue de la Croix-Rouge à Tourcoing, moyennant un droit d'inscription de 1 fr. 50.

ETAT-CIVIL

de TOURCOING du 31 mai 1910

Naissances. — Lucette Stéphane, rue Philippe Girard, 38. — Dujardin Victor, rue de Mulhouse, 12.

Décès. — Buffin Louis, 72 ans, peintre, rue Fénelon, 35. — Délies Marie, 67 ans, sans profession, rue Pierre Lefebvre, 28. — Lefebvre Pierre, 60 ans, sans profession, rue de Dunkerque, 126. — Ma[illegible] 18 ans, employé, rue Maisonce, 123. — Vandenberche Lucien, 3 mois, rue Nationale, 122.

Champagne garanti pur
J. FONTAINE FILS
Viticulteur et Négociant à Epernay
Toujours les plus HAUTES RECOMPENSES

LILLE

SUR LE TREMARD

Des patrouilles de gendarmes ont arrêté hier, sous l'inculpation de vagabondage, deux sujets belges, François Vandevoorde, 21 ans et Camille Houck, 35 ans.

Ce dernier se trouve en outre sous le coup d'un arrêté d'expulsion.

Les deux trimardeurs ont été [illegible] à la maison d'arrêt.

L'EX VOLEUR

M. Drapier, cafetier, 2, rue de Tournai, constata hier la disparition de plusieurs cuillères en argent et de serviettes faisant partie de son matériel.

Ne sachant sur qui faire peser ses soupçons, le cafetier a porté plainte contre inconnu entre les mains de M. Jénot, commissaire de police du 3e arrondissement.

Au Parquet

EMPLOYE INFIDELE

Nous avons, en temps voulu, annoncé la fuite d'un sieur Alfred X..., 20 ans, employé chez M. Schawb, chemisier, 14, rue Neuve.

Alfred X... était justement accusé par son patron de lui avoir dérobé des marchandises et en particulier des chemises, qu'un de ses complices revendait ensuite à vil prix. Sa fuite d'ailleurs était un complet aveu de la faute commise.

L'employé infidèle a été arrêté à Orléans puis transféré au parquet de Lille.

M. Houeix, juge d'instruction, a été chargé de cette affaire.

UNE MALHONNETE CUISINIERE

La cuisinière, Julie Deroo, 53 ans, demeurant à Lille, vient d'être renvoyée par M. Houeix, juge d'instruction, devant le tribunal correctionnel, sous l'inculpation d'escroquerie.

On se rappelle que Julie Deroo avait réussi à emprunter une somme de 6.000 francs à M. Caudron, demeurant à Douvrin. Pour inspirer confiance à M. Candron, Julie Deroo avait remis en garantie à son prêteur, une reconnaissance de dette de 38.000 francs portant la signature de son beau-frère.

Il va sans dire que cette signature était fausse, la cuisinière l'avait tout simplement imitée.

La femme Deroo qui est récidiviste en ce genre d'exploits, peut s'attendre à être salée par ses juges.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI

BETHENCOURT

Le crime des marchands de marne

L'ENQUETE SUR LES INCULPES

Une enquête complémentaire sur la conduite de deux des inculpés, Biron et Grassart, a été faite par la gendarmerie.

Il résulte des renseignements, que Biron était un garçon sérieux, ne se livrant aucunement à la boisson M. Affiard Léon, marchand de marne, qui l'occupait, a toujours été satisfait de ses services.

Quant à Grassart, Mme Banse Joséphine, cultivatrice à Viesly, chez qui il a été employé longtemps, affirme que cet inculpé n'a pas le caractère mauvais qu'on lui a prêté. Il aimait le travail, était sérieux et honnête. Elle vante son bon caractère et il était même, d'après elle, le jouet des enfants. Grassart n'avait pas d'habitudes d'intempérance et sa seule ambition était d'acheter un équipage, afin de s'installer marchand de marne.

Ces dires ont été confirmés par MM. Deben Adolphe, Claisse Alfred et Roger Victor, qui connaissent parfaitement l'inculpé.

PAS-DE-CALAIS

Boulogne

L'INCENDIE DES DOCKS

Nous avons relaté sommairement le violent incendie qui s'est déclaré lundi, vers midi et demi, à l'Entrepôt général des Docks situé rue d'Alger dans le quartier de Capécure.

Voici quelques nouveaux détails sur ce sinistre :

Cet immense magasin, qui comporte des sous-sols importants, trois étages et une soixantaine de mètres de longueur, a été complètement détruit. Il n'en reste que des pans de murs dont on craint l'écroulement, à ce point que la gendarmerie a fait évacuer en toute hâte les habitations situées de l'autre côté de la chaussée d'ailleurs assez étroite.

L'ALARME

Tous les ouvriers étaient partis déjeuner lorsque M. Lagarde, fabricant de caisses, rue d'Orléans, dont les ateliers touchent les docks, aperçut un nuage de fumée. Il donna l'alarme, mais malgré la promptitude des secours qui affluèrent de toutes parts, les flammes, propagées par un vent assez vif, avaient gagné tout le bâtiment quand on les attaqua.

LES SECOURS

Pendant que les pompes de la compagnie de sapeurs-pompiers, de la troupe, des douanes, de la marine des industriels faisaient rage, les marins de l'*Ibis*, des soldats sous les ordres de MM. Heinnett et Sulzbach, commissaires spéciaux, sortaient des magasins de la maison